



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

dopage

Question écrite n° 35085

Texte de la question

Mme Anne-Yvonne Le Dain attire l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur l'équité des contrôles anti-dopage entre les sports. Chaque été le tour de France donne lieu à polémiques à propos de la sincérité des performances physiques des cyclistes. Ces polémiques annuelles ne visent curieusement que très rarement les autres disciplines sportives que sont, par exemple, le football, le rugby, l'athlétisme ou le tennis alors que celles-ci demandent au moins autant d'efforts et de compétences physiques que le vélo. Par conséquent, faut-il continuer à considérer que ce soit aux fédérations que doive échoir la responsabilité d'organiser les contrôles, conformément aux accords internationaux ? Si tel était le cas, est-il envisageable de créer une autorité nationale voire européenne chargée de vérifier que les fédérations, toutes les fédérations, organisent correctement et à fréquence régulière les contrôles anti-dopage de leurs licenciés ? Enfin, de telles initiatives seraient susceptibles de mettre fin à la mise en accusation annuelle et répétée de ce grand rassemblement populaire et festif qu'est le tour de France.

Texte de la réponse

La France joue un rôle moteur dans la lutte contre le dopage sur la scène internationale. Elle possède, en effet, tous les atouts pour rendre cette lutte efficace, depuis ses outils de prévention jusqu'à la répression des trafics de produits dopants, en soulignant également la qualité et l'indépendance de l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD). Le cyclisme, qui est un sport très populaire, rassemble autour du Tour de France la population française bien au-delà des sportifs professionnels ou amateurs. C'est à l'AFLD qu'il appartient d'élaborer annuellement, et en toute indépendance, le programme national de contrôle, ainsi que d'organiser et de réaliser les contrôles antidopage. Par délibération n° 268 du 10 janvier 2013, le collège de l'Agence a adopté le programme des contrôles mis en oeuvre en 2013. A ce titre, ont été programmés pour 2013, des contrôles inopinés en compétition et à l'entraînement dans toutes les disciplines. Le cyclisme fait partie des disciplines pour lesquelles l'AFLD a constitué son groupe cible pour 2013, les cyclistes désignés, tout comme ceux des autres disciplines, étant soumis à obligation de localisation tout au long de l'année. En 2012, sur les dix sports les plus fréquemment contrôlés par l'Agence, le cyclisme arrivait à la 6e place du nombre total de prélèvements sanguins. Ainsi, sur les 2626 prélèvements sanguins réalisés en 2012, 542 ont concerné le rugby, 451 le football, 311 le handball, 290 le basket-ball, 201 le volley-ball, et 189 le cyclisme, dont 126 prélèvements effectués dans le cadre du passeport biologique du sportif. S'agissant des contrôles organisés sur le groupe cible en 2012, le cyclisme est le deuxième sport le plus contrôlé par l'Agence, après un sport collectif, le basket-ball. L'AFLD a réalisé 100 contrôles ciblés sur l'année 2012. Ainsi l'Agence française de lutte contre le dopage mène donc une politique de contrôles systématiques pour le cyclisme au même titre que pour les autres sports, qu'ils soient individuels ou collectifs, et ces contrôles sont effectifs, en particulier en direction des cyclistes membres de son groupe cible.

Données clés

Auteur : [Mme Anne-Yvonne Le Dain](#)

Circonscription : Hérault (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35085

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 8105

Réponse publiée au JO le : [7 janvier 2014](#), page 289